

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 15 (1877)  
**Heft:** 7

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184199>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

quia, et Frelu et sa fenna furont prâo conteints dè cè mariadzo.

L'annaïe d'après, la mère Frelu mourece et son pourro vévo sè trovâ solet. La Frosine et s'n'hommo qu'étiont dâi pegnettés allugâvon lo bin dâo vilhio et lâi firont boun'asseimblant po lo décidâ à lo lâo bailli. — « Vo sarà tsi no coumeint on b'nirâo, que lâi fasont ; min dè cousons, min dè tracas, et pi vo z'ètés adè lo père ; bin bairè, bin medzi, vo promenâ et rein à férè, vouaïque 'na balla via ! » Frelu sè laissâ embéguinâ ; l'allâ tsi on notéro que fe on écrit coumeint quiet baillivè tot à sè z'enfants. L'est bon. Quant l'eut tot bailli, n'iut pas gras por li. Sa felhie et son bio fe coumeinciron à lo mépresi, à lo remâofâ et à l'âi bailli dâo crouïo medzi. L'aviont couâite que veréyè lè ge. Frelu, tot désolâ sè mozâi lè dâi dè lè z'avâi accutâ et sè mette à ruminâ coumeint porrâi férè po étré mî. Lo gaillâ étai prâo fin retoo et l'eut bintout trovâ s'n'afférè. Ye s'ein va tsi s'n'ami lo petit Djan, lâi contè sè misérès, et lâi dit : préta-mè vâi dix écus nâovo ; lè tè rebailléri ion de stâo dzo que vint, lè vu pas eimpliyi. Lo petit Djan lè lâi baillè et Frelu sè rein-tornè, sè cotè dein son pailo, met sè pîcès dè cinq francs dein on pion et lo semottè bin adrâi, après quiet fasai état de comptâ. La Frosine et lo bio fe qu'oïron cè boucan, se desiron : tai, lo vilho sor-cier a onco oquié, et sè miron à sè peinsâ bin dâi s'afférès. Lo leindeman matin la Frosine lâi se : Bondzo, père ! ai-vo bin droumâi?... que lo père sè peinsâ de suite : l'afférè vâo bin allâ ; kâ du grand temps on ne lâi desai pas pi bondzo. Enfin tot ein dévezeint le lâi dit :

— Ai-vo onco bounadrâi ?

— Ah ! compto prâo, que repond. Saré on bio lulu sein cein, kâ dè la manière que vo mè fèdè, crâivré dè fan se ne poivo pas allâ medzi quauquies bons bocons decé delé ; l'est verè que cein mè cotè rudo, mâ m'ein foto pas mau ; y'é prâo dè quiet.

— Créyé que n'avâi tot.

— Ao ouai ! mè su de : on ne sâ pas que pâo ar-revâ ; faut onco gardâ la grossa mâtî, et y'é bin fê.

Ma fâi du adon cein tsandzâ dè gamma. Lo vilho fut tsouï et bin soigni. Rebaillâ lè pîcès âo petit Djan et cein allâ adrâi bin tant qu'à la moo...

Quand Frelu fut dans son repou, lè dou z'autro vont rebouilli dein sa tsambra. La Frosine décotè lo boufet et trâovè on pechein chatset âo fond ; le lo vâo aveintâ, mâ bernique, l'étai trâo pèsant.

— Vins vito, vaitsé lo magot, que le fâ à s'n'hommo.

Ye vint lo tîron frou et sè diont : « Eh que n'ein bin fê dè lo bin soigni, ka l'arâi étâ-dein lo cas dè cein bailli à cauquon d'autro. » Détatson lo sa et trâovon on papâi âo coutset. — C'est binsu lo testameint ! vouaïtein-vai que lâi a !... Ma fâi se cauquon a z'âo z'u étâ motset, l'est bin clliâo dou, kâ y'avâi su lo papâi : « Pour étertir ceux qui donnent leu bien avant leu mort !... » Coumeinciron dza à sè démaufiâ et à rirè tot dzauno, et quand volhiron vouâiti dein lo sa.... l'étai pliein dè pierres.



Une société genevoise assez nombreuse avait décidé, depuis quelque temps déjà, une partie de plaisir dans une localité vaudoise. Elle choisit un village de la Côte et chargea son secrétaire de commander le dîner assez à l'avance pour le dimanche suivant. La lettre du secrétaire arriva à l'auberge le jeudi, mais ne fut pas ouverte et placée sur le *ratelier*, derrière une assiette. Le dimanche arrive, et arrivent aussi nos Genevois tout joyeux et bien disposés à se mettre à table. Stupéfaction générale ; pas de couverts sur la nappe, pas de fumet de rôti dans la cuisine, pas même de potage !... Et chacun de récriminer et d'adresser d'amers reproches à l'aubergiste.

— Comment se fait-il que vous ne lisiez pas vos lettres ?

— Pourquoi ne vous a-t-on pas remis la mienne immédiatement ?

— C'est un fait inouï !

— C'est abominable !

— C'est désespérant, ma parole d'honneur !

L'hôte, calme et immobile devant ce déluge d'apostrophes et d'exclamations, dit avec le plus grand sang-froid : « Ma foi, écoutez, on n'est pas toujou là. »

Un campagnard prêt à se marier vint dernièrement à Lausanne dans le but de faire quelques emplettes. Il entre dans une boutique de marchand de bric-à-brac et demande à acheter une scie.

— Quelle scie désirez-vous ?

— Vous savez, Monsieur, une scie ordinaire ; je voudrais une bonne scie pour le ménage.

— Bien, je comprends, attendez un instant.

Le marchand agite la sonnette de son appartement, et voyant sa femme apparaître à la fenêtre, il lui dit :

Descends, vite on te demande.

Deux commères se rencontrent au marché et se communiquent leurs impressions sur les complications provoquées par le changement de poids et mesures.

« Je ne sais où j'en suis, dit l'une, je viens de chez l'épicier pour acheter deux onces de poivre et il me dit qu'il ne peut plus servir ses clients que par kilogrammes, grammes et programmes. »

— C'est comme moi, ajoute l'autre, je viens d'acheter trois aunes de popeline, pour me faire un jupon, et le commis du magasin prétend que cette nouvelle loi leur défend de parler d'aunes, de demi-aunes et de quarts-d'aunes. Il faut maintenant se faire servir en mètres, centimètres et baromètres !.... Comment voulez-vous qu'on s'y reconnaissse ?....

On emploie à l'Académie française une formule énigmatique qui, la première fois, déconcerte les profanes quand ils entendent un immortel l'employer en interpellant un de ses collègues : « Avez-vous un

bon mort ? » — Avoir un bon mort, cela signifie avoir un prédecesseur dont on puisse tirer bon parti dans le discours de réception et qui prête au développement soit en bien, soit en mal, qui puisse, en un mot, se détailler, se découper et se servir par tranches à l'auditoire habituel des solennités académiques. Il y a quelque temps, M. Charles Blanc avait un mauvais mort, un de ces morts trop discrets et moralement trop maigres qui se dérobent sous le scalpel, tandis que M. Camille Rousset avait un bon vivant, ce qui a interverti les rôles et porté tout l'intérêt du côté où il se rencontre le moins fréquemment : celui de la réplique.



## SABINE

### IV

La bonne nouvelle fut portée au jeune comte par une lettre de François de Talleyrand, prince de Chalais et échanson du roi, lequel servait Archambaud de son crédit à la cour. Ce noble protecteur lui faisait part en même temps des nombreuses démarches qu'il avait entreprises afin de lui assurer un héritage dont ses ennemis prétendaient le dépouiller. Il ajoutait que grâce à son influence, l'accusation de rapt et sacrilège en la procession avait été écartée et que, pour ce qui était de la trahison envers Charles VI, il avait réussi à séparer la cause du fils de celle de son père. En conséquence, le Conseil l'avait déclaré innocent et maintenu dans ses titres et domaines. Mais, pour confirmer ce jugement, il était urgent que le jeune comte se rendît à la cour où il ferait de sa personne acte de respect et de soumission. Après s'être réjoui comme il convenait de la bienheureuse lettre, Archambaud l'envoya tout de suite à Sabine et fit pareillement chaque fois qu'il en reçut de nouvelles, car son protecteur lui écrivit souvent dans le but de hâter son voyage, affirmant qu'il ne répondait pas du succès s'il différait plus longtemps. Mais le damoiseau remettait sans cesse dans la pensée qu'il s'occupait mieux de ses affaires et intérêts quand serait accompli le mariage qui lui tenait si fort au cœur.

Pour obtenir ce résultat, il dépêcha encore le père Jean auprès de Sabine et s'en fut, à la fin, la voir lui-même. Mais il trouva la jeune fille aussi troublée que par le passé, et quand il lui parla de ses projets, elle fondit en larmes et le supplia de renoncer à une alliance que lui interdisaient sa naissance et sa fortune.

De longs jours s'étant encore écoulés sans que Sabine se montrât plus docile, le comte, fatigué de tant de résistance, commença de parler en maître; il s'irrita, s'empota, et finalement déclara que ce mariage étant irrévocablement décidé, les obstacles ou empêchements que la jeune fille y apporterait ne serviraient qu'à lui attirer sa colère et à provoquer de justes représailles. Tel était le mécontentement de l'impérieux soupirant quand, un matin, son précepteur se présenta le visage chagrin et l'air contristé. — Qu'est-ce à dire, s'écria tout à coup Archambaud, me venez-vous apprendre quelque nouvelle disgrâce au sujet de Sabine? — Oui bien, reprit celui-ci. Tandis que fidèlement vous l'aimez, elle vous abuse par odieux mensonge, et refusant d'octroyer sa main à noble et haut seigneur, elle l'accorde sans vergogne à un impudent et obscur vassal.

Alors, le moine raconta qu'il avait découvert le secret de la fille de Bottas et, après avoir dévoilé à son maître son amoureux commerce avec Michel de la Chèze, il lui annonça que tous deux s'étaient fiancés et que leurs noces clandestines se devaient accomplir le lendemain, avant que ne fussent ouvertes les portes de la ville.

Transporté de rage à ce discours, Archambaud rugit comme un lion blessé et, d'abord, il conçut le dessein de massacer tous ceux qui, d'action ou de conseils, avaient

participé au méchant complot. Mais le père Jean, ayant benoîtement baissé les yeux vers la terre, exhorte son disciple à la chrétienne mansuétude, insinuant que son zèle à le servir lui avait suggéré un moyen de châtier les coupables sans pour cela offenser Dieu par un gros péché d'homicide. Il dit alors qu'il avait gagné à prix d'or le gardien d'une porte; que ce dernier la tiendrait ouverte la nuit prochaine et que les témoins du mariage devant se trouver en petit nombre, il serait facile d'enlever Sabine avec l'aide de quelques soldats et de la conduire au château, où le ciel lui soufflerait bientôt esprit d'obéissance et de repentir.

Les hypocrites arguments du moine obtinrent l'approbation du jeune seigneur qui eut alors telle impatience de partir, qu'il ne prêta nulle attention à une dernière lettre du prince de Talleyrand, où celui-ci lui faisait pressentir de terribles représailles s'il n'accourrait sur-le-champ.

Cependant, à peine l'aube avait paru qu'Archambaud, avec sa petite troupe, se tenait caché dans le voisinage de l'église, tandis que sur la dite place arrivaient les fiancés avec leurs témoins.

Le comte s'était bien promis de suivre les avis de son précepteur. Mais la vue de son rival excita si violemment sa fureur, qu'il se précipita sur lui l'épée haute et que, d'un grand coup, il l'éteignit à ses pieds. En même temps, les soldats se ruèrent sur le cortège, lequel, poussant des cris de détresse, attira à son aide les curieux ou gens du voisinage. Chacun se disposa pour la bataille; mais d'abord on pourvut à la sûreté de Sabine en la transportant dans l'église qui était, comme on sait, asile inviolable. Cela fait, les hommes s'escrimèrent de leur mieux, à l'avantage cette fois des gens de Périgueux, dont le nombre augmentait de proche en proche. Malgré de courageux efforts, les assaillants commencèrent à reculer, à l'exception pourtant d'Archambaud, qui frappant d'estoc et de taille, eût infailliblement succombé sous le nombre, si le démon de la vengeance ne lui eût soufflé une infernale pensée. Soudain il suspendit ses coups et, rassemblant ses hommes d'armes, il leur commanda de charger Michel de la Chèze sur leurs épaules et de s'ouvrir un passage à travers l'ennemi. Cet ordre exécuté, lui-même il protégea la retraite, franchit la porte de la ville avec sa troupe et rentra dans son castel sans autre dommage.

(A suivre.)

La livraison de février de la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. François Deack et la Hongrie, par M. Louis Léger. — II. Journal d'un voyage en Turquie, par M. Alfred Gilliéron. (Deuxième partie.) — III. Qui se ressemble s'assemble. — Nouvelle de M. Melchior Meyr. (Deuxième partie.) — IV. Mahomet et le mahométisme, par M. Auguste Glardon. (Deuxième partie.) — V. Juste Olivier, par M. Eugène Rambert. (Deuxième partie.) — VI. Carlino. — Nouvelle, de M. J. Ruffini. (Deuxième partie.) — VII. Chronique parisienne. — VIII. Chronique italienne. — IX. Chronique anglaise. — X. Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,  
à Lausanne.

L. MONNET.

### THÉATRE DE LAUSANNE

Dimanche 18 février 1877.

Représentation extraordinaire :

Deux grandes pièces.

## LA FILLE DU PAYSAN

Drame en 5 actes du théâtre de la Gaité.

Le spectacle sera terminé par :

## MA NIÈGE ET MON OURS

Folie-Vaudeville en 3 actes.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY